

AVIVA CAPITAL PLANÈTE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2015

Myria Asset Management
GROUPE Uff

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	9
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « CAPITAL PLANÈTE »	10
Rapport certifié du commissaire aux comptes	13
• Comptes annuels	
- Bilan Actif	
- Bilan Passif	
- Hors-Bilan	
- Compte de Résultat	
• Annexes aux comptes annuels	
- Règles et méthodes comptables	
- Evolution de l'actif net	
- Compléments d'information	
• Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif au 30 septembre 2015	

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank France

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Stéphane COLLAS

185 avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0010921445

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Actions internationales

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

L'OPCVM est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître « CAPITAL PLANÈTE » dont l'objectif de gestion est de « *rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance en s'exposant à des thématiques durables au moyen d'une gestion active et d'une exposition à hauteur de 100% maximum aux marchés actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents. Le fonds investira tant sur les actions de sociétés liées aux technologies de l'eau (H2O) et du dioxyde de carbone (CO2), qu'aux énergies renouvelables, au vieillissement et toute autre thématique constituant un changement séculaire* ».

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le fonds maître est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice MSCI World (en euros, dividendes réinvestis). Il est calculé et publié par MSCI Inc.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître CAPITAL PLANÈTE présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé jusqu'à 100% aux marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents. L'exposition du portefeuille sera réalisée indifféremment par investissement direct, par l'intermédiaire d'OPC et/ou par des instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Dans le cadre de la gestion, une stratégie de couverture du risque de change pourra être mise en œuvre. L'exposition du FCP au risque de change pourra être égale à 100% maximum de l'actif net.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- *Allocation d'actifs stratégique : les gérants recherchent une exposition stratégique aux thématiques H2O et CO2 et identifient tout d'abord les activités liées à ces thématiques. Il s'agit notamment de la distribution d'eau, des technologies de l'eau, de la protection de l'environnement, du traitement des déchets, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de l'exploitation de forêts, etc. Les gérants déterminent ensuite l'univers « investissable » en retenant les sociétés dont au moins 80% du chiffre d'affaires, de l'excédent brut d'exploitation ou de la valeur d'entreprise sont liés aux thèmes d'investissements stratégiques.*
- *Allocation d'actifs tactique : les gérants analysent et rencontrent les sociétés appartenant à l'univers « investissable » défini à l'étape précédente. Ils sélectionnent les sociétés qui leur semblent être dotées des meilleures caractéristiques en termes de rentabilité et de valorisation, sans se préoccuper de leur appartenance géographique ou sectorielle.*
- *Construction du portefeuille : les poids individuels des sociétés sélectionnées dans le portefeuille sont ajustés en fonction de critères de qualité tels que les compétences du management, la solidité de la franchise d'affaire ou l'attractivité du titre.*

En outre, la gestion se réserve la possibilité d'intervenir de manière dynamique au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés sur les marchés actions et devises, notamment dans le but de piloter l'exposition du portefeuille à ces marchés et/ou dans le but de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra avoir recours à des instruments du marché monétaire, à des OPC« monétaire » et/ou « monétaire court terme », à des emprunts d'espèces et à des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « CAPITAL PLANÈTE ». Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. L'attention des souscripteurs est attirée sur les risques spécifiques de certains instruments auxquels le FCP peut être exposé, dont le profil de risque peut être élevé.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés actions. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes.

➤ **Risque sectoriel**

Il est rappelé que l'univers d'investissement du FCP est assis sur une thématique environnementale (H2O et CO2), le fonds étant de ce fait exposé sur des valeurs représentatives de cet univers. En cas de conjoncture défavorable dans les secteurs concernés, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

➤ **Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera.

En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut investir jusqu'à 100% en valeurs de petites capitalisations. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse.

➤ **Risque lié aux marchés des pays émergents**

Le portefeuille peut investir jusqu'à 50% en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

➤ **Risque de change**

Dans la mesure où le FCP peut être intégralement investi dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur peut être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux (si la sensibilité est positive) ou de baisse des taux (si la sensibilité est négative), la valeur des investissements en titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque, qui reste accessoire, est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de +1, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 1% de la valeur liquidative de l'OPCVM. La sensibilité du FCP est comprise entre 0 et +1.

➤ **Risque de contrepartie**

Le porteur est exposé de manière accessoire à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « CAPITAL PLANÈTE »

➤ **Actions et titres donnant accès au capital**

Le portefeuille sera exposé jusqu'à 100% de son actif aux marchés d'actions à travers des investissements en actions et titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription...).

Les valeurs détenues par le FCP relèveront de toutes capitalisations. L'exposition aux valeurs issues de petites capitalisations pourra être de 100% de l'actif net du portefeuille. L'exposition minimale aux marchés actions est de 60%.

Les valeurs détenues par le FCP seront libellées en toutes devises. L'exposition du FCP aux marchés des pays émergents est limitée à 50% maximum de l'actif net du portefeuille.

➤ **Titres de créances et instruments du marché monétaire**

Le portefeuille pourra également être exposé aux marchés de taux. L'exposition du portefeuille sera réalisée indifféremment par investissement direct en instruments du marché monétaire et/ou par

l'intermédiaire d'OPC monétaires. Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.

Ces titres seront notamment des titres de créance négociables, tels que des certificats de dépôt, des titres d'états ou encore des billets de trésorerie. Ils pourront être libellés en toutes devises.

➤ **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par le gestionnaire financier par délégation.

Ces OPC appartiendront aux classes « actions » « monétaire » et/ou « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments dérivés**

Le fonds utilisera exclusivement des instruments financiers à terme simples, tels que des futures, options, swaps. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :

- *d'exposer le portefeuille aux marchés actions,*
- *de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et /ou sur les devises, ainsi que d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.*

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions, ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet notamment :

- *d'exposer le portefeuille aux marchés actions,*
- *de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et /ou sur les devises, ainsi que d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.*

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

➤ **Les dépôts**

Le FCP pourra effectuer des dépôts à titre accessoire, et des liquidités pourront être détenues dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

CHANGEMENTS INTERVENUS

- **Pour le fonds maître « CAPITAL PLANÈTE », changement de société de gestion de tête :**

Afin d'optimiser l'offre proposée à ses clients, l'Union Financière de France a créé une société de gestion dénommée MYRIA Asset Management. Celle-ci assure depuis la fin du second semestre 2014 la gestion d'un ensemble de fonds confiée jusqu'alors à AVIVA INVESTORS France.

En conséquence, la société MYRIA AM est devenue la société de gestion de tête du fonds CAPITAL PLANÈTE, en lieu et place d'AVIVA INVESTORS France, en date du 24 novembre 2014.

- **Pour le fonds nourricier « AVIVA CAPITAL PLANÈTE » :**
Le transfert de la gestion du fonds nourricier « AVIVA CAPITAL PLANÈTE » de AVIVA INVESTORS France au bénéfice de Myria AM est effectif depuis le 26 novembre 2015.

Myria AM est présidée par Martine Simon Claudel, précédemment Directrice Générale Déléguée du Groupe UFF, et dirigée par Pierre Bismuth, Directeur Général et Responsable des Gestions.

Autres changements survenus

12 janvier 2015 : la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître a évolué pour lui permettre d'investir tant sur les actions de sociétés liées aux technologies de l'eau (H2O) et du dioxyde de carbone (CO2), qu'aux énergies renouvelables, au vieillissement et toute autre thématique constituant un changement séculaire.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds étant nourricier du FCP « CAPITAL PLANÈTE », les actifs ont été intégralement investis aux liquidités près en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 0,90% maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects (L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés).

Le taux de frais de gestion appliqué pour l'exercice sur la base de l'actif net TTC est de 1,50%.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Le choix des intermédiaires est opéré en fonction de leur compétence particulière dans leur domaine et selon les critères ci-dessous :

- Justification d'agrément par l'autorité compétente pour exercer ses activités
- Données financières et rating disponibles (rating min, K au min 500mln€, Résultat net...)
- Part de marché dans le domaine pour lequel la demande est effectuée
- Qualité de la recherche
- Politique de *best execution*
- Bonne exécution des ordres (liquidité de marché, ...)
- Bon dénouement des opérations
- Rapport qualité/prix
- Barème de frais
- Capacité à traiter des blocs sur les petites et moyennes valeurs
- Tout autre élément porté à la connaissance du demandeur (presse...)

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Seules les parts D donnent droit à distribution du résultat net affecté à cette nature de parts, les autres parts émises par l'OPCVM sont des parts de capitalisation du résultat net.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« CAPITAL PLANÈTE »

Le dernier trimestre 2014 a été marqué par l'accélération de la chute des prix des matières premières et particulièrement ceux du pétrole. En effet, l'or noir a dévissé de plus de 40% et l'or jaune, quant à lui, a eu un comportement erratique, pour finir le trimestre sur une modeste baisse. Du côté des Etats-Unis, la Réserve Fédérale Américaine a annoncé avoir terminé en octobre son programme d'achat d'actifs. En Europe, la rumeur du lancement par Mario Draghi d'un assouplissement quantitatif à l'américaine, se fait de plus en plus insistante. Par voie de conséquence, la croissance économique a été revue à la hausse par le FMI dans les pays importateurs de matières premières et à la baisse dans les pays exportateurs pour l'année 2015. Du côté des pays émergents, la mise en place du Connect, marché intégré qui relie les bourses de Hong-Kong et Shanghai, a été perçue comme une volonté de la part de l'Empire du milieu de continuer à libéraliser ses marchés financiers.

Dans ce contexte, les marchés chinois ont connu une hausse violente des cours des actions (+37% sur le dernier trimestre à Shanghai), très en avance sur les actions américaines. Sur le plan sectoriel, les grands perdants de la période ont été l'énergie et les produits de base et les grands gagnants les secteurs cycliques, les investisseurs intégrant les effets négatifs ou positifs selon les cas de l'effondrement des cours des matières premières dans les comptes des entreprises.

Mouvements du portefeuille sur le trimestre

Le fonds ayant été récupéré par Myria AM courant novembre, une profonde restructuration des actifs a eu lieu sur la période, avec tout d'abord la vente de toutes les actions de sociétés détenues directement pour la mise en place d'une gestion totalement effectuée en OPCVM

L'année 2015 a débuté avec deux événements majeurs, qui ont été, le 15 janvier, l'abandon surprise mais forcé du peg entre le franc suisse et l'euro conduisant à une revalorisation immédiate de la devise helvète de près de 15% et l'annonce par la BCE le 22 janvier d'une politique monétaire de « quantitative easing » se traduisant par un programme d'achat pour 1140 Mds € de titres obligataires entre mars 2015 et septembre 2016. Ces annonces, couplées à des politiques monétaires extrêmement accommodantes de par le monde, ont contribué à soutenir les marchés qui ont progressé en ligne droite sur le premier trimestre.

Parmi les marchés les plus privilégiés, on trouve une nouvelle fois les actions chinoises qui gagnent encore plus de 15%, tout comme les actions européennes et japonaises, tandis que les actions américaines ont fait du surplace en dollar, gênées à la fois par des considérations climatiques exceptionnelles dans l'est du pays, des grèves durables dans les ports de l'ouest américain et la fermeture de très nombreux puits de forage de pétrole de schiste, minant le secteur de l'énergie. Néanmoins, les décalages de performances économiques ont tiré le dollar vers un plus haut depuis 2003, le billet vert gagnant plus de 12% face à l'euro.

Parallèlement, les marchés obligataires européens s'acclimatent à un environnement inédit : les taux négatifs. En effet, la plupart des obligations de maturités inférieures à 7 ans des pays cœur de la zone euro offrent des taux de rendement inférieurs à 0%, les investisseurs anticipant des achats massifs de la part de la BCE dans le cadre de son programme d'assouplissement quantitatif. Au 31 mars 2015, les indices obligataires affichent des performances très élevées avec une hausse de près de 15% pour l'Euro MTS 15 ans et plus.

Mouvements du portefeuille sur le trimestre

La reprise de la gestion par Myria AM a conduit à ouvrir le portefeuille sur des mégatendances (démographie, santé, nouvelles consommations, innovation). Cela s'est ainsi traduit par le rachat

intégral ou partiel des OPCVM Pictet Water, Pictet Clean Energy, Pictet Agriculture et Pictet Timber au profit de gestions OPCVM investies sur les thématiques de l'eau (Lyxor World Water), de la démographie (CPR Silver Age), et des nouvelles consommations (Pictet Security, ETF S&P Global Luxury).

Le deuxième trimestre de l'année 2015 s'est avéré beaucoup plus chaotique, et a été pénalisé par tous les excès du premier trimestre. En effet, en Europe, c'est le psychodrame de la zone Euro écrit depuis plusieurs années par les politiques grecs qui a tenu en haleine les marchés financiers. Alors que tout le monde s'attendait à une acceptation rapide du troisième plan de sauvetage du pays par l'Union Européenne, le gouvernement élu en janvier a souhaité tenir ses engagements et a refusé en bloc l'ensemble des propositions faites par les créanciers. Le point d'orgue de ce jeu politique a été sans conteste l'annonce d'un referendum sur les nouveaux efforts à consentir pour obtenir l'aide de la Troïka. On s'est instantanément souvenu que le dernier à avoir proposé un referendum sur un plan de sauvetage grec avait été M. Papandréou, premier ministre qui avait dû démissionner sans pouvoir appeler les Grecs aux urnes.

Toutes les autres nouvelles du trimestre ont été éclipsées par cette crise politique sans précédent au sein des membres de la monnaie unique.

En conséquence, les marchés se sont trouvés de bonnes raisons de corriger les excès du premier trimestre et le marché européen des obligations souveraines de plus de 15 ans a connu un véritable krach, l'indice perdant environ 17% entre le 16 avril et le 30 juin tandis que l'indice global chutait lui de plus de 5%.

Sur les actions, les espoirs engendrés par la baisse des taux et des primes de risque due au QE se sont partiellement envolés avec la résurgence du risque politique. Les marchés actions ont logiquement fini le trimestre sur une baisse de plus de 5% sur l'Eurostoxx, mais avec une explosion de la volatilité due aux attermolements des Grecs sur leur appartenance à l'Union européenne. Du côté des pays émergents, La Chine a continué de tirer parti du Connect et progresse très fortement sur le trimestre (+14% à Shanghai et +26% à Shenzhen). Par ailleurs, les actions japonaises continuent sur leur lancée du premier trimestre grâce à des mouvements de réallocation des fonds de retraite au bénéfice des marchés actions.

Enfin, on perçoit un changement de tonalité avec une remontée des cours de pétrole de 45 à 60\$ tandis que l'Euro se renforce vis-à-vis du dollar avec une parité de 1.12.

Mouvements du portefeuille sur le trimestre

Nous avons continué d'ouvrir le portefeuille aux mégatendances, avec la souscription des OPCVM Parvest Green Tigers (environnement), JPM Global Healthcare (santé), CPR Global Silver Age (démographie) et Pictet Digital Communication (nouvelles consommations), au détriment de Pictet Agriculture, Pictet Timber (sortis du portefeuille) et de Pictet Environmental Megatrend Selection (allégé).

Des couvertures partielles de l'exposition en actions européennes ont été temporairement mises en place en juin sur l'indice Stoxx 600.

Le troisième trimestre 2015 a débuté par un véritable soulagement. En effet, le Premier Ministre grec, M. Tsipras, fort du résultat du referendum, s'est résolu, après avoir mis de côté la frange la plus radicale de Syriza, à passer un accord avec la Troïka. Néanmoins, le soulagement a été de courte durée. En plein mois d'août, alors que les marchés reprenaient le chemin de la hausse et étaient en passe de revenir sur les plus hauts annuels, la Chine a décidé d'élargir par 3 fois les bornes de fluctuation du yuan contre le dollar US. Ce triple geste a été interprété comme un aveu de ralentissement prononcé de l'économie, ce qui a provoqué une chute très brutale des marchés actions mondiaux. En septembre, alors que la communauté financière s'attendait à un relèvement des taux directeurs américains, la Réserve Fédérale y renonçait, évoquant les risques sur la croissance mondiale. Enfin, la fin du trimestre a également été marquée par l'éclatement d'un scandale autour de certains moteurs diesel de Volkswagen, ce qui n'a pas manqué de faire chuter l'ensemble du secteur automobile.

Dans un contexte de volatilité exceptionnelle, digne des heures noires de l'année 2011, les emprunts d'états ont tout naturellement tiré leur épingle du jeu, les investisseurs préférant la sûreté relative de la signature étatique à tout autre forme de risques. A cet égard, l'euro MTS reprend, sur le trimestre près de 7%, signe de l'aversion aux risques des investisseurs. A contrario, les marchés actions affichent des performances très décevantes sur le trimestre : Shanghai perd plus de 28%, les marchés émergents ensemble baissent de plus de 18%, l'Eurostoxx 50 TR corrige de 600 point soit -9%, et le SP 500 TR - 6%.

Mouvements du portefeuille sur le trimestre

L'ouverture du portefeuille aux mégatendances s'est poursuivie, avec la souscription des OPCVM Mandarine Unique (innovation) et BMM Senior + (démographie), et le renforcement de JPM Global Healthcare, Pictet Digital Communication, au détriment de Lyxor World Water (allégé), Parvest Green Tigers et de Pictet Environmental Megatrend Selection (sortis du portefeuille).

Des couvertures partielles de l'exposition en actions européennes et américaines ont par ailleurs été mises en place par la vente de contrats à terme sur les indices Stoxx 600, Nasdaq et S&P 500.

Performances

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2015, le fonds a réalisé une performance de 3,20% sur 12 mois contre 4,95% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

AVIVA CAPITAL PLANETE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

MYRIA AM

32, avenue d'iena

75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2015

AVIVA CAPITAL PLANETE
Fonds Commun de Placement
Société de Gestion : MYRIA AM
32, avenue d'Iena
75116 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds Commun de Placement AVIVA CAPITAL PLANETE établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPC à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de réglementation comptable exposé dans l'annexe.

AVIVA CAPITAL PLANETE

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux OPC.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

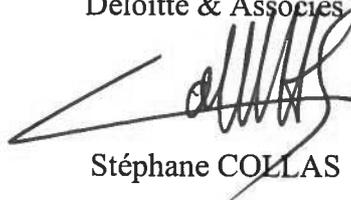
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 12 janvier 2016

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

BILAN ACTIF AU 30/09/2015 EN EUR

	30/09/2015	30/09/2014
Instruments financiers	2 444 436,16	1 407 041,54
OPC Maître	2 444 436,16	1 407 041,54
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	18 711,37	65,32
Liquidités	18 711,37	65,32
Total de l'actif	2 463 147,53	1 407 106,86

BILAN PASSIF AU 30/09/2015 EN EUR

	30/09/2015	30/09/2014
Capitaux propres		
Capital	2 497 833,86	1 379 325,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 924,30	46 140,00
Résultat de l'exercice (a, b)	-39 695,80	-20 237,98
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	2 460 062,36	1 405 227,86
Instruments financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	3 085,17	1 879,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 085,17	1 879,00
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	2 463 147,53	1 407 106,86

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2015 EN EUR

	30/09/2015	30/09/2014
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2015 EN EUR

	30/09/2015	30/09/2014
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,38	6,15
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	0,38	6,15
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-0,38	-6,15
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	30 958,54	18 357,16
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-30 958,92	-18 363,31
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-8 736,88	-1 874,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	-39 695,80	-20 237,98

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,50 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Parts C</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2015 EN EUR

	30/09/2015	30/09/2014
Actif net en début d'exercice	1 405 227,86	1 523 455,92
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 128 478,00	259 939,28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 291,98	-484 831,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 030,55	40 161,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-663,60	-1 066,05
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-34 759,55	85 931,39
Différence d'estimation exercice N	162 715,70	197 475,25
Différence d'estimation exercice N-1	-197 475,25	-111 543,86
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-30 958,92	-18 363,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	2 460 062,36	1 405 227,86

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	30/09/2015
Créances	
Total des créances	0,00
Dettes	
Frais de gestion	3 085,17
Total des dettes	3 085,17

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	8 964,0000	1 128 478,00
Parts rachetées durant l'exercice	-82,0000	-9 291,98
Solde net des souscriptions/rachats	8 882,0000	1 119 186,02

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2015
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	30 958,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2015
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	30/09/2015
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 444 436,16
	FR0010921452	CAPITAL PLANETE	2 444 436,16
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2015	30/09/2014
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-39 695,80	-20 237,98
Total	-39 695,80	-20 237,98

	30/09/2015	30/09/2014
AVIVA CAPITAL PLANETE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-39 695,80	-20 237,98
Total	-39 695,80	-20 237,98

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2015	30/09/2014
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 924,30	46 140,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 924,30	46 140,00

	30/09/2015	30/09/2014
AVIVA CAPITAL PLANETE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 924,30	46 140,00
Total	1 924,30	46 140,00

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	30/09/2011	28/09/2012	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015
Actif net en EUR	1 287 927,82	1 262 573,58	1 523 455,92	1 405 227,86	2 460 062,36
Nombre de titres	16 171,0000	13 751,0000	15 124,0000	12 754,0000	21 636,0000
Valeur liquidative unitaire en EUR	79,64	91,81	100,73	110,17	113,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,36	3,61	0,08
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-1,31	-1,33	-1,47	-1,58	-1,83

3.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CAPITAL PLANETE	EUR	20 175,2737	2 444 436,16	99,37
TOTAL FRANCE			2 444 436,16	99,37
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 444 436,16	99,37
TOTAL Organismes de placement collectif			2 444 436,16	99,37
Dettes			-3 085,17	-0,13
Comptes financiers			18 711,37	0,76
Actif net			2 460 062,36	100,00

AVIVA CAPITAL PLANETE	EUR	21 636,0000	113,70	
------------------------------	------------	--------------------	---------------	--